

## FICHE PRATIQUE

### Le mandataire d'un candidat à l'élection municipale

mise à jour le 4 septembre 2019

#### Qui est concerné ?

Les candidats aux municipales dans les **communes de 9000 habitants et plus** (obligatoire).

#### Qui peut être mandataire ?

Le candidat choisit librement son mandataire:

personne physique ou association de financement électoral (soumise au droit commun des associations)

Les incompatibilités :

- ✧ Le mandataire financier ne peut être candidat
- ✧ Le mandataire financier ne peut être colistier dans le cadre d'un scrutin de liste
- ✧ Le mandataire financier ne peut être commun à plusieurs candidats à une même élection
- ✧ Le mandataire financier ne peut être l'expert comptable chargé de la présentation du compte de campagne
- ✧ Le mandataire financier ne peut être membre de l'association de financement électoral et candidat
- ✧ Le mandataire financier ne peut être membre de l'association de financement électoral et colistier dans le cadre d'un scrutin de liste
- ✧ Le mandataire financier ne peut être président ou trésorier de l'association de financement électoral et expert-comptable chargé de la présentation des comptes de campagne

#### Quel est le rôle du mandataire ?

Le mandataire est l'intermédiaire financier entre le candidat et les tiers.

Ses missions sont les suivantes :

- ✧ Ouvrir un compte bancaire unique : ce compte doit comporter un libellé précis permettant d'informer les tiers de la qualité de mandataire pour une élection donnée « M X , mandataire financier de M Y, candidat à l'élection (scrutin, date, circonscription) ». Le compte doit être ouvert sur présentation du récépissé de déclaration de mandataire délivré par la préfecture.
- ✧ Percevoir les fonds destinés au financement de la campagne et en vérifier la régularité au regard du code électoral
- ✧ Délivrer les reçus-dons aux donateurs :
- ✧ Régler les dépenses de campagne

#### Quelles sont les modalités de déclaration du mandataire en préfecture ?

Le candidat déclare par écrit, à la préfecture, le nom du mandataire qu'il choisit.

Sa déclaration doit être accompagnée de l'accord exprès du mandataire désigné.

Ce formulaire sera accompagné d'une copie de la carte nationale d'identité du candidat et du mandataire.

#### La Préfecture

- ✧ Reçoit les déclarations de mandataire présentées par les candidats
- ✧ Délivre au candidat le récépissé d'enregistrement de la déclaration de mandataire
- ✧ Délivre au mandataire des carnets de reçus- dons
- ✧ Communique à la commission nationale des comptes de campagne les données relatives au candidat et à son mandataire.

#### Les liens utiles

Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques :

<http://www.cncfp.fr/>

Modèle de déclaration d'un mandataire financier (personne physique, association de financement électoral et modèle de statuts d'association de financement électoral disponible sur le lien :

<http://www.cncfp.fr/index.php?art=732>